

# REGLEMENT

## THE TARMAC RACE – 5K & 10K 2026

### BY OAKLEY

#### ARTICLE 1 : ORGANISATEUR

THE TARMAC RACE est organisée par RELOAD,  
Maison de la vie associative,  
277 avenue Victor Hugo, 26000 Valence.

*Site internet :*

*Courriel :* [reloaad@outlook.fr](mailto:reloaad@outlook.fr)

*Président :* Antony ALEXANDRI

[antony.aleixandri@hotmail.fr](mailto:antony.aleixandri@hotmail.fr)

06 32 24 88 41

#### ARTICLE 2 : PROGRAMME

THE TARMAC RACE est la 1 ère édition. La date est fixée au **13 juin 2026**. Le départ et l'arrivée seront donnés sur le tarmac de l'aéroport Valence – Chabeuil au 360 Allée de l'Ancien Hippodrome, 26120 Chabeuil. L'accueil des participants se fera dans le hall d'embarquement de l'aéroport. Le parcours est intégralement sur le tarmac de l'aéroport, allées et piste principale.

Deux formats de course sont proposés : un 5 kilomètres composé d'une petite boucle et d'une boucle principale et un 10 kilomètres composé d'une petite boucle et de deux boucles principales. Le dénivelé est quasiment nul sur les deux formats.

Le départ du 5km aura lieu à **19h00**, celui du 10km aura lieu à **20h00**.

Le parcours sera affiché au départ de la course et disponible sur le site internet ainsi que sur la page Instagram de l'organisateur de l'évènement. Le circuit sera entièrement balisé, les concurrents seront dans l'obligation de suivre l'itinéraire sous peine de disqualification. Le départ sera refusé à tout concurrent qui ne portera pas le dossard fourni par les organisateurs, il devra être visible et chaque concurrent devra se munir des épingle à nourrice ou d'une ceinture porte dossard nécessaire pour son maintien.

Tout inscrit rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

L'évènement est limité à **1500 coureurs** (500 pour le 5km et 1000 pour le 10km).

La course sera ouverte dès les catégories minimes (2011 et 2012) pour le 5km, et cadet (2009 et 2010) pour le 10km à Masters.

Pour les concurrents mineurs, nés après le 13 juin 2008, une autorisation parentale sera exigée.

Le port des bâtons **n'est pas autorisé**.

Le temps maximum alloué pour le 5km est de **45 minutes**, et **1h15** pour le 10km, Passé ce temps, les concurrents seront considérés comme hors course.

### **ARTICLE 3 : LICENCES, PPS ET CERTIFICATS MEDICAUX**

C'est une condition obligatoire pour participer à une compétition.

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, l'organisateur s'assurera, au regard de l'article L.231-3 du Code du Sport, que les participants sont :

<b>3.1</b>	<b>POUR</b>	<b>LES</b>	<b>COUREURS</b>	<b>LICENCIÉS</b>	<b>FFA</b>
- Licences FFA « Athlé Compétition », « Athlé Entreprise » ou « Athlé Running » en cours			de		validité
- Pass « running » en cours de validité					
- Pass « <i>J'aime Courir</i> » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé-Loisirs, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées), ainsi que les licences affinitaires : FCD, FFSA, FFH, FSPN, ASPTT, FSCF, FSGT et UFOLEP depuis le 1 <sup>er</sup> septembre 2024.					

#### **3.2 POUR LES COUREURS NON-LICENCIÉS FFA ET ÉTRANGERS :**

##### **3.2.1 Le PPS**

Depuis le 16 janvier 2026, la FFA a modifié le fonctionnement du **Parcours Prévention Santé (PPS)** pour tous les participants adultes non licenciés à des compétitions de running organisées en France, en remplacement du certificat médical.

Vous devrez vous connecter dans l'année 2026 (**à partir du 16/01/2026**), à la plateforme web dédiée : [pps.athle.fr](http://pps.athle.fr) et y suivre les différentes étapes vouées à sensibiliser aux risques, précautions et recommandations liés à la pratique de la course à pied, via du contenu pédagogique.

Un numéro vous sera attribué, qu'il faudra déposer dans votre dossier

##### **3.2.2 Le certificat médical pour les mineurs en cas de réponse positive au questionnaire de santé**

Certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de l'Athlétisme ou la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Les licences du Triathlon, de la Course d'Orientation ou du Pentathlon Moderne ne sont pas acceptées **ATTENTION** : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée,

aucune inscription ne sera enregistrée sans numéro de licence, parcours prévention santé ou certificat médical valides.

#### **ARTICLE 4 : INSCRIPTIONS**

Les droits d'inscriptions sont de : **9€** pour le 5km et **12€** pour le 10km.

- **Ce tarif sera valable jusqu'au 12 juin 2026 à 23h59.**
- Ils donnent droit à un lot, accès à un tirage au sort, aux ravitaillements en course et à la collation d'arrivée.

Les inscriptions se feront uniquement en ligne sur le site internet prévu par l'organisateur.

L'organisation met en place un SAS élite ainsi qu'un SAS préférentiel pour le départ du 10km. Afin d'accéder au SAS élite, les concurrents devront justifier d'une performance sur 10 km route labélisé de - de 35 minutes 00 secondes pour les hommes et - de 40 min 00 secondes pour les femmes.

Concernant le sas préférentiel, les concurrents devront justifier d'une performance sur 10 km route labélisé de - de 40 minutes 00 secondes pour les hommes et - de 45 min 00 secondes pour les femmes.

Ces performances devront être réalisées dans les deux dernières avant la date de l'évènement (après le 13/06/2024).

**Attention : L'inscription est définitive, il ne pourra y avoir de remboursement avant ou après l'épreuve, quel qu'en soit le motif, certificat médical invalide, blessure, maladie, indisponibilité, etc...**

**En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.**

#### **ARTICLE 5 : RAVITAILLEMENT**

Cette course est en semi-auto-suffisance, il appartient donc aux concurrents d'emporter avec eux des ravitaillements solides et liquides qu'ils estiment nécessaires.

Des ravitaillements liquides seront proposés comme suit :

- 1.5km pour la course 5km ;
- 1.5km et 5km pour la course 10km.

## **ARTICLE 6 : RESULTATS - RECOMPENSES**

Les temps seront chronométrés par l'organisateur, seuls ceux-ci feront foi.

Un classement général sera effectué, il sera publié sur le site d'arrivée.

Une récompense (Prime) sera remise aux **3 premiers** hommes et **3 premières** femmes du classement général scratch du **10km** :

- **1<sup>er</sup> : 250€**
- **2<sup>ème</sup> : 150€**
- **3<sup>ème</sup> : 50€**

En complément, les vainqueurs homme et femme se verront remettre un **BONUS de 50€** s'ils réalisent les chronos suivants :

- Inférieur ou égal à **31'00** pour les hommes ;
- Inférieur ou égal à **35'00** pour les femmes.

Concernant le 5km, des lots déterminés par l'organisation seront remis au **3 premiers** hommes et **3 premières** femmes du classement général scratch.

## **ARTICLE 7 : RESPONSABILITE CIVILE**

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celle de leurs adhérents, des bénévoles et de tous les participants de THE TARMAC RACE. Nous attirons votre attention sur l'intérêt d'une couverture individuelle accident et de vérifier auprès de votre assureur personnel ou de l'assureur de votre Fédération si les garanties peuvent intervenir dans le cadre de votre participation à cette manifestation. Nous rappelons qu'il appartient à chaque concurrent de prendre les dispositions nécessaires à la préservation de ses effets personnels.

## **ARTICLE 8 : SECURITE**

La compétition se déroule au sein d'un lieu privé sur des voies totalement fermées à la circulation sur des allées ainsi que la piste principale de l'aéroport.

**Les concurrents s'engagent strictement à respecter le parcours prévu par l'organisation et à ne pas en sortir même en cas d'abandon.**

La sécurité sera assurée par des signaleurs bénévoles et une équipe de secouristes agréés.

Tout abandon, accident ou incident doit être signalé au poste de secours, aux signaleurs sur le parcours, au poste de ravitaillement ou encore aux personnes serre fil. En cas d'abandon, le participant doit, en plus de se signaler, remettre son dossard.

Les concurrents se doivent secours et entraide. En cas d'accident d'un autre concurrent, tout concurrent est tenu à assistance de celui-ci, dans l'attente des secours.

## **ARTICLE 9 : ENVIRONNEMENT**

Les participants s'engagent à respecter l'environnement, à ne pas quitter le parcours, à ne rien jeter ni dégrader. Une attention particulière à la propreté du site d'accueil et du parcours sera portée par l'ensemble des coureurs et bénévoles. Les emballages vides (gels, barres, boissons...) devront être déposés dans les poubelles mises à disposition sur les sites de départ, de ravitaillement et d'arrivée. Chaque coureur veillera donc à conserver ses déchets jusqu'au ravitaillement ou jusqu'à l'arrivée. Tout manquement à cette règle pourra entraîner la disqualification du participant.

## **ARTICLE 10 : DROIT A L'IMAGE**

Par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image pour les photographies prises durant l'épreuve. Ces photographies pourront notamment être utilisées par RELOAD ou ses partenaires, à des fins promotionnelles.

## **ARTICLE 11 : PROTECTIONS DES DONNÉES PERSONNELLES**

Selon la loi informatique et liberté du 6 août 1978 (loi française), et conformément au nouveau Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD UE 2016/679), tout concurrent dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant. Les informations sont recueillies dans le cadre d'une inscription à la course du 5km et/ou 10km, pour les besoins de l'organisation, et notamment celui d'identifier individuellement chaque concurrent afin de lui communiquer avant, pendant ou après l'évènement toute information liée à sa participation. L'intégralité des données du coureur est conservée selon la durée légale en vigueur, renouvelable à chaque inscription. Selon la loi informatique et liberté du 6 août 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification sur toutes les informations vous concernant. Tout demande de modification de données peut être effectuée par courriel à l'adresse suivante : [reloaad@outlook.fr](mailto:reloaad@outlook.fr)

Toute demande d'accès ou de modification des données personnelles sera traitée dans les plus brefs délais à compter de la réception de la demande, dans un délai maximum de 1 mois.

## **ARTICLE 12 : ENGAGEMENT CONTRACTUEL**

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses. Il s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

## **ARTICLE 13**

Le présent règlement est établi conformément aux règlements des courses hors stade.